

Compte-rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 :
- Coteaux de Thézac et Montayral n°FR7200732
- Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes n°FR7200733
Mairie de Tournon-d'Agenais – jeudi 18 avril 2019 à 15h

Présents

- Mme LAQUEBE Sandrine - Direction Départementale des Territoires Lot-et-Garonne – Service Natura 2000
- M. CAVAILLE Jean-Claude – Mairie de Cazideroque
- M. LEGER Claude - Adjoint à la Mairie de Montayral
- Mme POUCHOU Marie-Thérèse - Maire de Trémons
- M. TIRA Serge – Adjoint à la Mairie de Tournon-d'Agenais
- M. FEUILLAS Lionel - Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Conseiller municipal
- Mme LAVERGNE Christelle – Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Responsable Espace vert
- M. VAYSSIERES Jean-Baptiste – Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot, Service technique
- Mme GAUBERT Fabienne – Présidente du Comité Départemental de Spéléologie
- M. ALBANHAC Christian – Président de la Société de Chasse de Cazideroque
- M. CANET Jean-Jacques, Propriétaire sur la commune de Montayral
- Mme JULIA Martine - Propriétaire sur la commune de Courbiac
- Mme GOBLOT Julie – Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, Chargée de mission
- M. VANNUCCI Olivier – Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, Chargé de secteur 47

Excusés

- Mme MAGOGA Elsa – SEPANLOG – Animatrice Natura 2000 du site Natura 2000 du Boudouyssou
- M. BALSAC Didier – Mairie de Tournon-d'Agenais et Vice-Président de Fumel Vallée du Lot

Ordre du jour

- 1) Rappels sur le dispositif Natura 2000
- 2) Bilan de la première tranche d'animation (février 2018 – mars 2019) ;
- 3) Perspectives pour la prochaine tranche d'animation (avril 2019 – mars 2020)
- 4) Questions diverses

Déroulement

Olivier VANNUCCI (Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Aquitaine) ouvre la réunion et remercie la Mairie de Tournon-d'Agenais pour leur accueil. Un tour de table est réalisé afin que chaque participant à la réunion puisse se présenter.

Julie GOBLOT annonce le déroulement de la réunion dont l'objectif est de faire le bilan de l'année d'animation 2018/2019 et de présenter les perspectives de travail pour la prochaine tranche d'animation (2019/2020). Au préalable, un rappel sur le dispositif Natura 2000 est fait.

1) Rappels sur le dispositif Natura 2000

Julie GOBLOT (CEN Aquitaine) démarre la réunion par un rappel du dispositif Natura 2000 : directives « Habitats » et « Oiseaux », cartographie des sites Natura 2000 à l'échelle européenne et en Lot-et-Garonne, les outils Natura 2000 et le rôle du comité de pilotage.

➤ Les outils Natura 2000

Julie GOBLOT rappelle que l'engagement dans l'un des trois outils Natura 2000 (contrats, mesures agro-environnementales et climatiques, chartes) se fait entièrement sur la base du volontariat des propriétaires (privés ou publics), des agriculteurs et des usagers. Elle rappelle également que tout engagement via un des trois outils Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), hors part de la chambre d'agriculture.

➤ Obligations réglementaires

Julie GOBLOT rappelle qu'en termes d'obligations réglementaires, les porteurs de projets sont soumis à une évaluation des incidences afin d'adapter leurs projets à l'exigence de préservation de la biodiversité des deux sites dans les périmètres Natura 2000 mais également en dehors. Les éventuels impacts de ces projets doivent être évités, réduits voire compensés. Elle ajoute que l'animateur Natura 2000 est disponible pour formuler un avis sur les incidences potentielles d'un projet et pour accompagner le porteur de projet dans sa démarche.

2) Bilan de la première tranche d'animation (février 2018 – mars 2019)

Julie GOBLOT rappelle au préalable l'historique d'animation sur les sites Natura 2000 dont les documents d'objectifs (DOCOB) ont été élaborés par l'ARPE 47/CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot et l'ONF, en 2004 pour le site de Thézac et en 2008 pour le site de Lascrozes. Les premières phases d'animation ont ensuite été menées par le CPIE. Depuis 2013, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine est l'animateur désigné conjointement sur les deux périmètres Natura 2000. En février 2018, une nouvelle phase d'animation a démarré pour 3 ans, jusqu'à fin mars 2020.

Julie GOBLOT présente ensuite une cartographie de localisation des deux sites Natura 2000 et rappelle qu'un troisième site Natura 2000 est présent sur le territoire, le Boudouyssou, dont l'animation est réalisée par la SEPANLOG. Les principaux enjeux environnementaux des sites des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes (dit « site de Lascrozes ») et des Coteaux de Thézac et de Montayral (dit « site de Thézac ») sont ensuite rappelés : pelouses calcaires à orchidées et landes associées (landes à genévriers notamment), présence de l'Ecrevisse à pattes blanches dans le vallon du ruisseau de la Vergnote et de grottes à chiroptères (chauves-

souris) sur la commune de Masquières.

Julie GOBLOT explique que les principales menaces qui pèsent sur les milieux ouverts de pelouses calcaires et landes associées sont la déprise agricole sur les coteaux et l'abandon des pratiques traditionnelles de pâturage, entraînant une fermeture des milieux (dynamique naturelle des milieux et colonisation par des arbustes et arbres).

M. Serge TIRA (Mairie de Tournon-d'Agenais) demande quelles solutions sont envisagées pour remédier à cette problématique ?

Julie GOBLOT indique que grâce aux contrats et MAEC, le financement d'actions de réouverture et de maintien des milieux ouverts par gestion mécanique est possible sur le territoire des sites Natura 2000. Les contrats ni-agricoles ni-forestiers permettent également d'envisager cet entretien des milieux ouverts par pâturage. Il est toutefois difficile de trouver des éleveurs disponibles sur le territoire pour intervenir dans le cadre de ces contrats.

Olivier VANNUCCI (CEN Aquitaine) complète en expliquant qu'actuellement, une réflexion est en cours sur ce sujet, et que des contacts ont été pris avec des éleveurs locaux ou en cours d'installation, afin d'étudier la possibilité de remettre du pâturage sur certaines terres. Le foncier est souvent un frein à l'installation de nouveaux éleveurs. Olivier VANNUCCI indique que sur le département de la Dordogne, il existe des associations foncières pastorales dont le principe est de mettre à disposition des terres pour des éleveurs.

Information postérieure au COPIL : la création d'association foncière pastorale n'est possible que sur certains territoires prioritaires pour l'élevage, ce qui n'est pas le cas ici.

M. Serge TIRA entend ces propositions, mais précise qu'il n'y a plus d'éleveurs sur le territoire.

Julie GOBLOT et Olivier VANNUCCI indiquent que certaines personnes sont intéressées pour développer du pâturage, mais n'ont pas de terre disponible ou ne possède pas de foncier. Le CEN Aquitaine est notamment en contact avec des éleveurs qui sont prêts à mettre en place du pâturage tournant sur différents sites en gestion par le CEN Aquitaine. Cela peut s'appliquer également à du pâturage sur des parcelles privées dans le cadre d'un contrat ni-agricole ni-forestier. Toutefois, le processus de réflexion pour la mise en place d'un partenariat est souvent très long dans le temps.

Le bilan d'animation de la première tranche d'animation (février 2018-mars 2019) est ensuite présenté.

➤ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Julie GOBLOT rappelle l'historique du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), déposé pour la première fois en 2015 sur le territoire des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, et présente son périmètre. Julie GOBLOT rappelle qu'un dossier de candidature de PAEC pour le territoire des sites Natura 2000 situé dans le Lot a également été déposé en 2016, mais que celui-ci a été refusé car l'ancienne région Midi-Pyrénées n'a pas jugé que les enjeux présentés étaient suffisamment importants pour justifier l'extension du périmètre du PAEC à la surface agricole attenante au périmètre Natura 2000 (cas appliqué au territoire des sites Natura 2000 en Lot-et-Garonne). Au vu de la faible surface agricole présente à l'intérieur même des périmètres Natura 2000, il a été décidé de ne pas redéposer de dossier de candidature pour la partie « Lot » des sites Natura 2000. Ainsi, les MAEC ne sont disponibles que sur le territoire Lot-et-Garonnais.

Julie GOBLOT présente ensuite une cartographie du périmètre du PAEC et rappelle qu'un autres PAEC existe sur le territoire :

- le PAEC du site Natura 2000 du Boudouyssou, animé par la SEPANLOG depuis 2017.

Les mesures disponibles à la contractualisation sont ensuite listées : 2 MAEC pour la restauration et le maintien des milieux ouverts, 2 MAEC pour la gestion des prairies par retard de fauche et 1 MAEC pour la création de couvert herbacé (conversion de culture en prairie).

M. Christian ALBANHAC demande si la MAEC de création d'un couvert herbacé peut être utilisée pour la création de bandes enherbées en bordure d'un cours d'eau.

Julie GOBLOT répond que les bandes enherbées en bordure d'un cours d'eau ne sont pas éligibles à cette MAEC. Seules les surfaces supplémentaires peuvent être engagées.

M. Christian ALBANHAC s'interroge sur l'absence d'aide au maintien de l'élevage au sein des MAEC.

Julie GOBLOT indique que lors des premiers PAEC (2015 à 2017), des MAEC incluait des aides en lien avec l'élevage (plan de gestion pastoral avec adaptation des taux de chargement et des périodes de pâturage par exemple). Toutefois, ces mesures ayant été très peu souscrites, elles n'ont pas été priorisées lorsque l'autorité de gestion a imposé une limite maximale de 5 MAEC par territoire.

Julie GOBLOT poursuit la présentation avec un zoom sur les MAEC souscrites en 2018 (3 agriculteurs, 3 MAEC, 19,55 ha engagés pour un budget global de 24 500 € euros). Les principales mesures souscrites concernent la gestion extensive des prairies maigres de fauche (retard de fauche) et la conversion de terres arables en prairies. Un peu plus de 5 ha font toutefois l'objet d'une MAEC de réouverture des milieux embroussaillés (objectif principal des DOCOBs).

Enfin, le calendrier pour la mise en œuvre de la prochaine campagne de MAEC (2019) est présenté : dossier de candidature déposé en novembre 2018 et validé par la région en janvier 2019, avec un budget réservataire de 55 000 €. Au vu de l'avancement de la campagne d'animation des MAEC, le budget prévisionnel de contractualisation des MAEC en 2019 mis à jour au moment du COPIL est de 76270 €, supérieur à l'enveloppe réservataire. L'autorité de gestion a été prévenue.

Information postérieure au COPIL : au moment de la rédaction de ce compte-rendu, il est possible de présenter le budget MAEC 2019 mis à jour en fonction des demandes de contractualisations réellement déposées : 51 990 € pour 5 ans (soit un budget légèrement inférieur à l'enveloppe réservataire).

➤ Les contrats et chartes Natura 2000

Julie GOBLOT poursuit la présentation sur le bilan des contrats en cours et à venir : trois contrats sont actuellement engagés sur le territoire. Tous ces contrats visent la restauration et l'entretien de pelouses sèches sur coteau ou plateau. Concernant les chartes, les deux chartes engagées sur le territoire sont arrivées à échéance. Elles sont donc à renouveler dès que possible.

Malgré des rencontres avec des propriétaires et plusieurs propositions de la part de l'animatrice en 2018, aucun nouveau contrat ni charte n'a été engagé.

M. Jean-Jacques CANET (propriétaire sur la commune de Montayral) indique qu'il connaît deux propriétaires qui auraient souhaité s'engager dans un contrat Natura 2000 (surface concernée d'environ 20 ha), mais que l'avance des frais liés aux travaux est trop difficile.

Sandrine LAQUEBE (DDT 47) explique que les services de la DDT ne peuvent déclencher le paiement de l'aide que sur présentation d'un justificatif de paiement d'une facture ou de dépense des frais. L'avance des frais par le propriétaire n'est donc pas évitable.

Julie GOBLOT (CEN Aquitaine) entend cette remarque et confirme qu'il s'agit effectivement d'un frein souvent évoqué par les propriétaires pour les engagements.

➤ Amélioration des connaissances

Julie GOBLOT présente les différentes missions liées à l'amélioration des connaissances menées en 2018 : prospection de zones favorables à l'Azuré du Serpolet (papillon protégé en France et inscrit à l'annexe IV de la Directive « Habitats »), suivi des chiroptères dans les grottes de Casse Bartas et du Cordonnier, mise en place de suivis photographiques de certaines parcelles engagées en contrat ni-ni ou MAEC.

Concernant la prospection des milieux favorables à l'Azuré du Serpolet, Julie Goblot précise que l'objectif est de définir des zones prioritaires pour la mise en place de mesures de restaurations et/ou de gestion, afin de cibler les propriétaires à rencontrer pour la proposition de contrats.

M. Lionel FEUILLAS (Mairie de Villeneuve-sur-Lot), indique que la commune de Villeneuve-sur-Lot s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dès 2019. Dans ce cadre, la commune peut accompagner et appuyer le CEN Aquitaine sur les secteurs à enjeux pour rencontrer les propriétaires.

Olivier VANNUCCI (CEN Aquitaine) ajoute que dans le cadre de l'acquisition de nouvelles parcelles par le CEN Aquitaine pour la préservation et la gestion de milieux naturels remarquables, (Tombeaux des Géants, site du Coteau de Casserouge à Tournon-d'Agenais), le CNRS de Toulouse s'est déplacé pour réaliser une analyse Lidar¹ à l'aide d'un drone au-dessus des Tombeaux des Géants notamment, l'objectif principal étant de cartographier précisément les nécropoles mais également de détecter d'autres variations topographiques non connues à ce jour. Ce secteur étant situé sur le périmètre du site Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, cette étude du CNRS participe également à l'amélioration des connaissances sur le site Natura 2000.

➤ Information et sensibilisation

Julie GOBLOT présente les actions de sensibilisation et de communication réalisées en 2018 sur les sites Natura 2000 : organisation d'une balade nature grand public le 27 mai 2018 à Dausse, lettre d'informations, animation du site internet. La lettre d'information n°4 (avril 2019) a été distribuée aux membres du COPIL présents. 600 exemplaires ont été imprimés pour distribution aux communes du territoire (mise à disposition en mairie). La lettre sera également envoyée par courriel aux communes et intercommunalités afin qu'elle puisse être mise en ligne sur les sites internet des communes qui en possèdent un.

Julie GOBLOT ajoute qu'une réunion publique d'information a été organisée et animée conjointement avec la SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 du Boudouyssou (ruisseau). Cette réunion, qui s'est tenue le 6 décembre 2018 à Dausse, a réuni 26 personnes et a permis des prises de contact avec des propriétaires privés et des exploitants agricoles.

➤ Veille et accompagnement

Julie GOBLOT indique qu'il n'y a pas eu de sollicitation du CEN Aquitaine pour formuler un avis sur une étude d'incidences Natura 2000 pour un projet sur le territoire en 2018. L'animateur a toutefois maintenu une

¹ Lidar = laser detection and ranging (soit en français « détection et estimation de la distance par laser ») : technique de mesure à distance fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur.

veille des projets potentiels sur les sites Natura 2000 ou à proximité.

Il est indiqué qu'un avis a été formulé par le CEN Aquitaine, en tant que structure animatrice des sites Natura 2000, au sujet du PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, par rapport au classement en Espace Boisé Classé (EBC) de secteurs du site Natura 2000 identifiés comme milieux à rouvrir ou à maintenir ouverts dans le DOCOB du site Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes.

M. Lionel FEUILLAS (Mairie de Villeneuve-sur-Lot) demande si les remarques formulées par le CEN Aquitaine peuvent lui être transmises.

Olivier VANNUCCI (CEN Aquitaine) répond que ces éléments sont disponibles librement car soumis dans le cadre de l'enquête publique du PLUi. Julie GOBLOT ajoute que ces éléments seront transmis également directement suite à cette demande pour la disponibilité des pièces-jointes.

3) Perspectives pour la prochaine tranche d'animation (avril 2019 à mars 2020)

Julie GOBLOT présente les perspectives pour l'année d'animation entamée au 1^{er} avril 2019 :

- Mise en œuvre de la contractualisation : poursuivre la mise en œuvre des MAEC, permettre la contractualisation de nouveaux contrats « ni-ni », renouveler les chartes arrivées à échéance ;
- Amélioration des connaissances : poursuivre les suivis engagés (chauve-souris, Azuré du Serpolet), développer le suivi photographique sur d'autres parcelles engagées en contrats ou MAEC ;
- Information et sensibilisation : rédiger et diffuser la lettre d'information n°5, concevoir et éditer un poster sur les sites Natura 2000, poursuivre les sorties nature.

M. Lionel FEUILLAS demande que le CEN Aquitaine lui transmette les informations sur les sorties à venir afin d'assurer leur communication dans le cadre de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot.

La réunion se termine vers 16h30. Le CEN Aquitaine remercie les participants et la commune de Tournon-d'Agenais pour leur accueil.

Fin de la réunion.